



Digne-les-Bains, le 3 septembre 2016

**Accès aux massifs forestiers dans les Alpes-de-Haute-Provence :
Appel à la vigilance – Mesures d’interdiction**

Le niveau de danger météo feu de forêt est actuellement très sévère dans deux des zones météorologiques couvrant le sud du département (secteurs de Forcalquier, Manosque, plateau de Valensole, Esparron-de-Verdon). La carte relative au niveau de danger est mise à jour quotidiennement sur le site internet de la préfecture : <http://www.dfci04.fr/sensibilite.html>

Le préfet des Alpes-de-Haute-Provence rappelle que, dans ces zones, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que toute autre forme de circulation (randonnée, ballades en VTT...) sont **fortement déconseillées**.

En outre, l’apport ou l’usage de tout appareil ou matériel, machine, engin pouvant être à l’origine d’un départ de feu (tel qu’une tronçonneuse ou une débroussailleuse par exemple) est **interdit**.

La situation étant susceptible d’évoluer en fonction des conditions météorologiques, ces mesures pourront éventuellement être durcies ou, au contraire, assouplies. **Il est donc formellement recommandé aux habitants et aux touristes du département de se tenir régulièrement informés de l’évolution de la situation en consultant le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence <http://alpes-de-haute-provence.gouv.fr> ainsi que le compte twitter@Prefet04**

